Présidente

164

Secrétaire

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE DES COMITÉS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 8 JUILLET 2026 À 19H00**

**Personne(s) présente(s) :**
M. Simon Hatem, Conseiller municipal
Mme Isabelle Duchaine, membre
Mme Marie Ignaczak, présidente
M. Vincent Perron, secrétaire
M. Joé Thériault, conseiller technique
Mme Christine Sauvageau, membre
M. Alexandre Duplain, membre

Joé Thériault, conseiller technique

**Personne(s) absente(s) :**
Mme Marie-Catherine Émond, membre

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

ORDRE DU JOUR

**1. Ouverture de la réunion**

1.1 Ouverture de la réunion

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3. Adoption du procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal

**4. Sujets**

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

4.2 PIIA - Construction d'un bâtiment à usage public (garage municipal) - 142, traverse de Laval

4.3 PIIA - Construction d'un bâtiment public (écoboutique) - 142, traverse de Laval

4.4 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² - 31, chemin du Pied-de-Roi

4.5 Dérogation mineure - 2026-20002 - 130, traverse-de-Laval

4.6 PIIA - Construction d'une remise dans une bande de protection d'un secteur de forte pente - 215, chemin du Tour-du-Lac

**5. Date de la prochaine réunion régulière**

5.1 Date de la prochaine réunion du CCU

Présidente

165

Secrétaire

**6. Varia**

6.1 Point de discussion - Varia

**7. Clôture de la réunion**

7.1 Clôture de la réunion

**1.1 Ouverture de la réunion**

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h03.

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**3.1 Adoption du procès-verbal**

Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2026.

Le procès-verbal de la rencontre a été accepté tel que rédigé.

**4.1 Point de discussion - Suivi du conseil**

Aucune recommandation.

**4.2 PIIA - Construction d'un bâtiment à usage public (garage municipal) - 142, traverse de Laval**

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères de l'article 21 alinéa 2 paragraphes a) et b), et l'alinéa 3 paragraphes b) et c) du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 09-198, le comité consultatif recommande **le refus** de la demande de permis 2026-20005, numéro de lot 3 852 578, concernant la construction d'un bâtiment à usage public (garage municipal).

**4.3 PIIA - Construction d'un bâtiment public (Écoboutique) - 142, traverse de Laval**

Le comité consultatif recommande **l'acceptation** de la demande de permis 2026-20001, numéro de lot 3 852 578, concernant la construction d'un bâtiment public (écoboutique).

**4.4 PIIA - Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m² - 31, chemin du Pied-de-Roi**

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas l'article 26 alinéa 2 paragraphe b) du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 09-198, le comité consultatif recommande **le refus** de la demande de permis 2026-00312, numéro de lot 2 851 528, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieure à 200 m².

**4.5 Dérogation mineure - 2026-20002 - 130, traverse-de-Laval**

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de dérogation mineure 2026-20002, lot 6 494 615 afin de permettre uniquement la régularisation de la marge de recul latérale droite de 4,69 mètres au lieu de 6,10 mètres minimum du bâtiment principal, prévu aux normes du Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le

Présidente

166

Secrétaire

plan qui a été préparé par M. Kevin Nellis a.g, en date du 17 février 2025, portant le numéro 6474 de ses minutes.

**4.6** **PIIA - Construction d'une remise dans une bande de protection d'un secteur de forte pente - 215, chemin du Tour-du-Lac**

Le comité consultatif recommande **le report** de la demande de permis 2026-00210, numéro de lot 1 497 528, concernant la construction d'une remise dans une bande de protection d'un secteur de forte pente.

**5.1** **Date de la prochaine réunion du CCU**

La prochaine rencontre du CCU sera à déterminer après la réalisation d'un sondage.

**6.1** **Point de discussion - Varia**

Aucune recommandation.

**7.1** **Clôture de la réunion**

La présidente lève l'assemblée à 21h22.

_____

Marie Ignaczak, présidente

_____

Vincent Perron, secrétaire